

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 avril 2022

Convocation du 22/03/2022

Affichage le 22/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire, à la mairie d'Auzebosc.

Etaient présents : Stéphanie Anquetil, Stéphanie Camaille, Antony Dellier, Robert Devaux, Hélène Effosse, Eric Lamy, Martine Leborgne, Anne-Marie Lecouteux, Arnaud Lefebvre, Dominique Macé, Patrick Moisson, Chantal Soudais, Moïse Tourmente.

Absents excusés : David Reihnold, qui a donné pouvoir à Moïse Tourmente ; Sophie Lecourt

Secrétaire de séance : Anthony Dellier

Ordre du jour

16. Compte administratif 2021

Monsieur le Maire donne lecture de son compte administratif de l'année 2021. Il en ressort les résultats suivants en fonctionnement et en investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Total des dépenses et recettes réalisées en 2021	Dépenses 2021	Recettes 2021
	774 495,40	779 074,70
Résultat net 2021 : excédent de fonctionnement	4 579,30	-
Excédent de fonctionnement reporté au 002		332 774,52
Excédent cumulé à reprendre en BP 2022 au compte 002		337 353,82

SECTION D'INVESTISSEMENT – total des dépenses et recettes réalisées en 2021	Dépenses 2021	Recettes 2021
	243 329,70	193 064,48
Résultat net 2021 : déficit d'Investissement	0,00	50 265,22
Excédent d'investissement reporté au 001		214 643,91
Excédent cumulé à reprendre en BP 2022 au compte 001		164 378,69

Monsieur le Maire demande au doyen du conseil de faire procéder à l'approbation de son compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif de 2021 à l'unanimité.

17. Vote du compte de gestion 2021 de Mme la Trésorière d'Yvetot

Lecture est donnée du compte de gestion de Mme la Trésorière d'Yvetot pour l'année 2021.

Vu la concordance du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 à l'unanimité.

18. Affectation du résultat de 2021

Monsieur le Maire donne lecture des propositions d'investissement pour l'année 2022. Vu les recettes d'investissement attendues en 2022, il en ressort un besoin de financement de 145 000 € :

Détermination du besoin de financement en investissement pour 2022	Dépenses 2022	Recettes 2022 attendues
Reports de l'année précédente	134 090,00	
Propositions nouvelles	366 910,00	191 621,31
Excédent d'investissement reporté au compte 001		164 378,69
Sous-total	501 000,00	356 000,00
Besoin de financement (compte 1068)		145 000,00

Vu l'excédent cumulé en section de fonctionnement, il est proposé au conseil municipal d'affecter 145 000 € au compte 1068 comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de 2021 en section d'investissement	
Résultat cumulé de fonctionnement de 2021	337 353,82
Affectation au 1068	145 000,00
Résultat cumulé de fonctionnement de 2021 à reprendre au compte 002	192 353,82

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'affecter la somme de 145 000,00 € au compte 1068
- De reprendre au compte 001 l'excédent cumulé de 164 378,69 €
- De reprendre au compte 002 l'excédent cumulé de 192 353,82 €

19. Vote des taxes 2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation, une compensation à l'euro près est instaurée depuis l'année 2021, par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. Ainsi le taux voté de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été majoré dès 2021 du dernier taux voté par le conseil départemental.

Pour l'année 2022, les taux des taxes suivants sont proposés au vote du conseil municipal :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40,29 %** ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **30,83 %**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les taux de taxes suivants pour 2022.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40,29 %** ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **30,83 %**

20. Subventions versées

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de la commission des finances et invite le conseil municipal à se prononcer sur celles-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

Association	Vote 2021	Proposition 2022	Vote du conseil municipal
coopérative scolaire	4 000,00	6 000,00	6 000,00
Foyer	4 500,00	4 500,00	4 500,00
Anciens Combattants	500,00	500,00	500,00
Cartables et Crayons	1 000,00	1 500,00	1 500,00
Amis de l'Hôpital d'Yvetot	150,00	150,00	150,00
Souvenir Français	100,00	100,00	100,00
Association élèves lycée agricole pour participation au salon de l'agriculture		500,00	500,00
Run & Asthme	100,00	100,00 ou 200,00 ?	100,00
Subventions diverses ("réserves")		350,00 ou 250,00 selon décision ligne précédente	350,00
Total	12 700,00	13 700,00	13 700,00

21. Budget primitif 2022

Monsieur le Maire donne lecture de ses propositions de répartition des dépenses et de recettes au budget 2022.

- En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **850 000,00 €**.
- En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **501 000,00 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le budget primitif de 2022.

22. Enquête publique suite au dépôt par la société INOVA PULP & PAPER d'une autorisation environnementale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique sera réalisée, suite au dépôt par la société INOVA PULP & PAPER d'une autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une usine de recyclage de papiers usagés en pâte à papier désencrée sur la commune d'Alizay.

Le process fait appel à de l'épandage de carbonate de calcium issu de l'opération de désencrage. Le plan d'épandage impactera 165 communes de l'Eure et 191 communes de Seine-Maritime.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre son avis sur ce dossier, conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 0 voix pour, 9 abstentions et 3 voix contre, émet un avis réservé :

- Stéphanie Camaille, Antony Dellier, Robert Devaux, Eric Lamy, Martine Leborgne, Anne-Marie Lecouteux, Dominique Macé, Patrick Moisson, Chantal Soudais, Moïse Tourmente se sont abstenus ;
- Stéphanie Anquetil, Hélène Effosse et Arnaud Lefebvre ont voté contre.

23. Approbation du rapport de la CLECT

La commission locale d'évaluation des charges transférées, la CLECT, s'est réunie le 29 mars 2022 pour évaluer les charges transférées au 1^{er} juillet 2021 à la communauté de communes Yvetot-Normandie à la suite de la prise de compétence « autorité organisatrice de la mobilité ».

Le rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 19 communes membres de la CCYN.

Le conseil communautaire s'appuiera sur cette évaluation pour déterminer le montant des attributions de compensation versées aux communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT.

Communications des adjoints :

Mme Leborgne informe le conseil municipal que suite à la réunion informelle du CCAS du 3 avril 2022, les membres du CCAS ont convenu de verser une subvention de 1500 € en soutien au peuple ukrainien.

M. Tourmente remercie Robert Devaux pour son aide précieuse dans les travaux de réfections réalisés à l'Ancien verger. Il indique que la toiture de l'église a été réparée là où il y avait quelques fuites. La cheminée du bâtiment de la garderie a été enlevée suite à des infiltrations.

Mme Camaille informe le conseil de la participation de la commune au festival « pierres en lumières » organisé par le conseil départemental le 21 mai 2022.

Elle remercie Stéphanie Anquetil et Hélène Effosse, qui ont souhaité rejoindre sa commission et participer à l'organisation des manifestations communales.

La fête de la Saint-Jean a déjà fait l'objet de plusieurs réunions avec les associations, et le déroulé de ce week-end est en préparation (foire à tout, feu d'artifice, thé dansant le dimanche après-midi)

Un projet « octobre rose » est également en réflexion.

M. Moisson informe le conseil municipal de l'avancement du plan communal de sauvegarde.

Questions et informations diverses

Séance levée à